Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250710-D2025-203-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2025
Publication : 10/07/2025

Agglo du Pays de Dreux

DÉCISION

RECOURS À L'INTÉRIM POUR EFFECTUER LES FONCTIONS DE SURVEILLANCE DE BASSINS ET D'ACTIVITÉS AQUATIQUES SUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES AGGLOCÉANE DE VERNOUILLET ET DE SAINT-RÉMY-SUR-AVRE SUR UNE PÉRIODE DE 6 MOIS À COMPTER DU 9 JUILLET 2025.

4.4 - Autres catégories de personnels

GS/DM/OB/DJ
N°D2025-203

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code général de la fonction publique et notamment son article L.452-44,*
Vu le code du travail et notamment son article L. 1251-60,
Vu *la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans fonction publique territoriale et notamment son article 21,*
Vu *le 28°de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour décider le recours à une entreprise de travail temporaire à titre exceptionnel,*
Vu *la demande de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sollicitant la mise à disposition de personnel titulaire en possession d'un diplôme d'état (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ou brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport avec mention activités aquatiques et natation) par le Centre de Gestion pour exercer les missions de surveillance dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'organisation de la surveillance et des secours des équipements Agglocéane de Vernouillet et de Saint-Rémy-sur-Avre,*
Vu *la réponse du Centre de Gestion d'Eure et Loir en date du 27 juin 2025 précisant son impossibilité de mettre à disposition du personnel pour le besoin considéré,*

Considérant les postes vacants non pourvus et la situation momentanée d'absence d'agents titulaires affectés aux centres aquatiques Agglocéane,

Considérant la nécessite de recruter du personnel de surveillance des bassins et des activités aquatiques pour assurer la mise en œuvre du plan d'organisation de la surveillance et des secours des équipements aquatiques Agglocéane de Vernouillet et de Saint-Rémy-sur-Avre,

Considérant l'urgence liée au risque de rupture de la continuité du service public sur ces deux équipements sur les périodes estivale et de rentrée scolaire,

Considérant le besoin de la collectivité qui ne peut pas être satisfait par le Centre de Gestion d'Eure et loir,

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250710-D2025-203-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2025
Publication : 10/07/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE RECOURIR à des contrats de mise à disposition avec une entreprise de travail temporaire pour effectuer les fonctions de surveillance de bassins et d'activités aquatiques sur les équipements communautaires Agglocéane de Vernouillet et de Saint-Rémy-sur-Avre sur une période de 6 mois à compter du 9 juillet 2025.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Manager de Transition et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée au Centre de Gestion d'Eure et Loir.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 10 JUIL. 2025

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 10 JUIL. 2025